

DEMANDE D'ARBITRAGE

CONTRAT N°

NOM DU PRODUIT

SOUSCRIPTEUR M Mme Mlle Personne morale Tél./GSM

Nom (de jeune fille), prénom

Rue

Commune N° Boîte

Code postal

souhaite arbitrer le(s) fonds suivant(s): Indemnité d'arbitrage %

POURCENTAGE DES FONDS QUE JE DESIRE TRANSFERER VERS D'AUTRES FONDS

Dénomination des fonds	% du fonds à transférer*
1	
2	
3	
4	
5	

* Le montant de la réserve minimum à laisser subsister dans le fonds concerné, en cas d'arbitrage partiel, est précisé dans les conditions générales du contrat.

LE MONTANT DESINVESTI DOIT ETRE REINVESTI DANS LES FONDS

Dénomination des fonds	Répartition en %**
1	
2	
3	
4	
5	

** La somme des différents pourcentages doit être égale à 100 %.

= 100 %

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

- Je maintiens la répartition existante (celle en vigueur avant l'arbitrage) pour mes versements futurs
 Je souhaite changer la répartition de mes versements futurs comme suit:

Dénomination des fonds	En %**	MINIMUM PAR FONDS: respecter les conditions générales du contrat.
1		
2		
3		
4		
5		

** La somme des différents pourcentages doit être égale à 100 %.

= 100 %

L'arbitrage sera effectué selon les modalités décrites dans les conditions générales, c.-à-d. au plus tôt à la date à laquelle est effectuée la première détermination de la valeur de l'unité, pour l'ensemble des fonds concernés, à partir du deuxième jour ouvrable d'AXA Belgium qui suit celui où AXA Belgium a reçu votre demande.

Les données communiquées peuvent être traitées par AXA Belgium en vue du service à la clientèle, de l'acceptation des risques, de la gestion des contrats et des sinistres ainsi que du règlement des prestations. En vue d'offrir les services les plus appropriés, ces données pourront être communiquées aux entreprises du groupe AXA ou aux entreprises en relation avec celles-ci. Les personnes concernées donnent leur consentement pour le traitement des données relatives à leur santé lorsqu'elles sont nécessaires à l'acceptation, la gestion et l'exécution du contrat par les gestionnaires intervenant dans le cadre de ce contrat. Ce traitement est prévu par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Toutes les informations seront traitées avec la plus grande discrétion. Les personnes concernées peuvent connaître ces données, les faire rectifier et s'opposer gratuitement à leur traitement à des fins de direct marketing au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de la carte d'identité, adressée au service clientèle de la compagnie.

Il y a lieu de cocher cette case, si les personnes concernées ne veulent pas être informées des actions de direct marketing de la compagnie. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du service clientèle de la compagnie.

Fait à le

Le souscripteur



En présence d'un bénéficiaire acceptant, signature de ce dernier (précédée de la mention "pour accord")

Si le souscripteur est une personne morale, joindre une copie des pouvoirs statutaires.